le patronage de l'Alliance fraternelle internationale (président sir Thomas Barclay) et cette association met à la disposition des voyageurs sa très grande influence.

De brillantes réceptions officielles sont réservées à Londres. On parle même d'un dîner présidé par le ministre de l'Agriculture d'Angleterre.

LES CONFÉRENCES DE PUÉRICULTURE. — La dernière des conférences de puériculture, dont M. Georges Lyon, recteur, a eu l'heureuse initiative, a eu lieu à une heure et demie, au Conservatoire. Ce ne fut pas une conférence, à vrai dire. On joua « Les Femmes Savantes », de Molière. Et l'on ne peut appeler du nom sévère de « conférence », la causerie si enjouée, si familière, si fine qui la précéda et qui fut faite par M. Victor Dubron, avocat à la cour d'appel de Douai.

M' Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 8, r. du Collège, Roubaix Extractions sans douleurs MALADES DE LA BOUCHE.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE, Delaplace-Michon, 87, Grande-Rue, Rx. Grand choix pour 1re communion.

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **PERCKE-MOUTIER** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Victor PERCKE**, décédé à Roubaix, le 1er mai 1907, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 4 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu, à neuf heures et demie.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Antoine de Padoue, à Roubaix, le lundi 6 mai 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Alphonsine-Hélène DUBRUNFAUT**, décédée à Marcq-en-Barœul, le 8 mai 1906, dans sa 18e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 mai 1907, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Marcel-Pierre-Marie DELATTRE**, élève à l'Ecole Libre Saint-Joseph, à Lille, décédé accidentellement à Roubaix, le samedi 6 avril 1907, dans sa 17e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois de 2e Classe seront célébrés au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le lundi 6 mai 1907, à huit heures et à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur **Edmond DUQUENNOY**, époux de Dame **Antoinette LEMAIRE**, décédé à Tourcoing, le 26 mars 1907, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

MAISON DU LIVRE, anciennement 12, rue du Curé. Photo Comptoir, 21, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Choix important de livres, location. Réassortiment de toutes les nouveautés photographiques. Travaux d'amateurs très soignés, à forfait par quantités. Agrandissements, reproductions retouche confiés à un professionnel artiste, prix très modérés. Rayon peinture, aquarelle, pyrogravure, cuir repoussé, etc., etc. 26173

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 3 mai

Présidence de M. GODARD, vice-président

Les incidents des grèves de Tourcoing devant le tribunal correctionnel

Trois individus arrêtés parmi les bandes de grévistes qui manifestaient ces jours derniers dans les rues de Tourcoing, ont comparu devant le Tribunal correctionnel à l'audience de vendredi. Deux ont pu être jugés, parmi lesquels celle d'un nommé Friquet dont nous avons annoncé hier le maintien de l'arrestation; la troisième n'était qu'une demande de confirmation du mandat de dépôt et l'inculpé a été mis en liberté provisoire.

Voici d'ailleurs le compte rendu complet de ces débats. Le Tribunal était présidé par M. Godard, vice-président, qu'assistaient MM. Rousseau, juge, et Allemés, juge-suppléant. M. Delsart, substitut, occupait le siège du ministère public.

AU PEIGNAGE DE LA TOSSÉE

La première affaire appelée est celle d'Arthur Desfresnes, 33 ans, né à Wattrelos et domicilié à Tourcoing, rue de Berkem. Il est prévenu d'entraves à la liberté du travail, d'outrages aux agents et d'ivresse. Les faits se sont passés le 30 avril.

Un seul témoin, l'agent Vercaemst. Il raconte que, mardi dernier, vers 1 heure 1/2, il se trouvait dans la rue de Roubaix au moment de la reprise du travail au peignage de La Tossée. Une bande de 60 grévistes était venue manifester, pour empêcher les ouvriers et les ouvrières d'entrer dans l'usine. Parmi les grévistes, il remarqua Desfresnes qui était en état d'ivresse. A un moment donné, Desfresnes se jeta sur une ouvrière et l'empoigna à bras-le-corps pour la frapper; l'agent put la dégager, mais, devant l'attitude menaçante des manifestants, il ne put arrêter l'agresseur. Desfresnes en profita pour se faufiler dans la foule des manifestants en criant à ses amis: « Voulez-vous que je casse la g... à l'agent? »

Tels sont les faits. Arthur Desfresnes a déjà un casier judiciaire assez rempli; il a encouru, tant en France qu'en Belgique, cinq condamnations.

Le Tribunal le déclare coupable des délits qui lui sont reprochés; il le condamne, en conséquence, à 1 mois de prison et à 5 fr. d'amende.

A L'USINE POLLET, RUE DE DUNKERQUE

Louis Friquet 28 ans, peigneur, né à Leuze (Belgique), et demeurant à *Tourcoing, rue de la Blanche-Porte*, a déjà comparu jeudi devant le Tribunal qui l'a maintenu en détention préventive. On relève contre lui le délit d'outrages aux agents et le délit d'entraves à la liberté du travail. C'est l'agent Deconinck qui dépose. « Lundi dernier, dit-il, vers deux heures et demie, nous nous sommes rendus devant l'usine Pollet, rue de Dunkerque, où un groupe de grévistes manifestaient contre les ouvriers qui continuaient à travailler, les exhortant à faire cause commune avec eux, à abandonner les métiers et à les suivre. A un moment donné, Friquet se mit en travers de la porte pour les empêcher d'entrer. Je lui dis de s'en aller; il me répondit: « Toi, ôte ta tunique, je te casserai la g... ». — L'agent ajoute que le concierge de l'établissement a également entendu les injures, mais a compris: « Viens ici, nous nous mesurerons ensemble. »

Interrogé, Louis Friquet nie les faits qui lui sont reprochés. Il reconnaît s'être trouvé dans le groupe des manifestants, mais n'avoir rien fait d'autre que d'engager ses camarades à faire grève, sans exercer de violences, ce qui, alors, ne constituerait pas un délit.

Ajoutons que Friquet, qui est, paraît-il, déserteur d'un régiment belge a déjà été condamné en 1898 à huit jours de prison pour coups et blessures.

Me de Lauwereyns présente la défense du prévenu. Il soutient qu'aucun délit n'est établi à la charge de son client. Il n'a point exercé de violence sur les ouvriers non grévistes. Il n'est pas établi qu'il ait injurié les agents. En effet, la déposition de l'agent Deconinck ne concorde pas avec celle du concierge de l'usine Pollet, et les paroles rapportées par le concierge ne constituent pas un outrage. En tout cas, ajoute le défenseur de Friquet, les faits n'ont aucune gravité, puisque tout se borne à des paroles; le Tribunal s'il condamne, le ferait très doucement, et en tout cas ordonnerait l'élargissement de l'inculpé dès aujourd'hui, puisque, dit Me de Lauwereyns, il a été arrêté illégalement. Cette allusion aux débats de jeudi relativement à la mise en liberté demandée et refusée par le Tribunal, soulève un incident qui aura sa répercussion dans l'affaire suivante.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons jugé le contraire hier, puisque nous avons confirmé le mandat de dépôt.

Me DE LAUWEREYNS. — Le jugement rendu hier n'a pas dit un mot de la question et n'a pas répondu aux arguments que j'avais présentés.

Continuant sa plaidoirie, Me de Lauwereyns rappelle que l'agent n'a pas arrêté Friquet lors de la manifestation de son plein gré, par crainte de la foule; c'est quatre heures plus tard qu'il l'a appréhendé; l'arrestation était alors, conclut-il, illégale.

Le Tribunal délibère quelques instants; puis M. le Président rend son jugement. Il déclare tout d'abord que l'arrestation de Friquet était régulière, « attendu, dit-il, qu'il serait puéril de prétendre qu'il n'y avait plus flagrant délit » et dès lors refuse l'élargissement demandé. Puis, le déclarant coupable d'outrages aux agents et d'entraves à la liberté du travail, il le condamne à 1 mois de prison.

AU TISSAGE LAMON

On appelle ensuite l'affaire de J.-B. Descamps, 22 ans, demeurant à Tourcoing, rue de l'Amiral-Courbet et imprimeur-gérant de l'organe anarchiste *Le Combat*. Lui aussi est inculpé d'entraves à la liberté du travail, au cours d'une manifestation qui s'est produite mercredi soir, dans la rue de Lille à la sortie des ouvriers du peignage Lamon. Descamps est détenu et M. le président prononce la confirmation du mandat de dépôt quand Me de Lauwereyns demande la parole.

Faisant allusion à l'épithète dont le jugement vient de qualifier son argumentation dans l'affaire Friquet, l'avocat de l'inculpé commence: « Je ne connais rien de plus *puéril* que l'accusation portée contre mon client; ce qu'on lui reproche surtout, c'est d'avoir chanté et fait chanter l'*Internationale;* mais cette terreur, dit-il, est une « terreur puérile ». « Les préfets, continue Me de Lauwereyns, ont maintenant reçu l'ordre de se voiler la face au chant de l'*Internationale*, mais j'ai vu des ministres l'écouter sans mot dire et sans protester. » Me de Lauwereyns demande la mise en liberté de son client, soutenant que le délit d'entraves à la liberté du travail n'est pas établi; il a manifesté à la sortie des ouvriers, il ne les a donc pas détournés de leur travail.

Conformément à ces conclusions, le tribunal prononce la mise en liberté provisoire de Descamps.

M. le substitut Delsart. — L'affaire pourra venir demain, samedi.

M. le président. — Non, non, elle est renvoyée à une date ultérieure; le parquet délivrera une assignation pour le jour que l'on conviendra.

M. le substitut. — Le parquet choisit demain.

Me de Lauwereyns. — Mon client sera là demain pour être jugé.

L'affaire viendra donc à l'audience d'aujourd'hui, samedi.

***

EXPLOITS D'HOMME IVRE. — Joseph Vanmarek, 27 ans, tisserand, qui loge à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, à l'estaminet de la *Clef d'Or*, se trouvait, mercredi matin, dans la rue de Mouvaux, en complet état d'ivresse. Soudain, il brisa d'un coup de poing la glace de la vitrine de chez Mme veuve Vandercruysse, marchande de chaussures. Quand le garde Blondel arriva, il se trouvait dans un estaminet voisin, chez Mme Delaye, où il se livrait à des actes obscènes devant les consommateurs. Arrêté, il insulta le garde et lui porta un coup de poing. Tous ces méfaits valent à Joseph Vanmarck un mois de prison et 5 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Amand Contamin, 20 ans, employé de commerce, à Mouvaux, a escroqué 50 francs à M. Joseph Quivaut, boucher à Roubaix, à qui il avait déclaré venir de la part de sa mère pour lui emprunter cette somme jusqu'au soir. Contamin est condamné par défaut à 3 mois et un jour de prison.

— Achille Deforest, 45 ans, agent d'affaires à Lille, a détourné une somme de 116 fr. 90 au préjudice de M. Eugène Mauric, directeur d'assurances à Roubaix. Chargé d'encaisser diverses primes d'assurance, il avait gardé l'argent et se l'était approprié. Quatre mois de prison à Achille Deforest.

— Victor Gheysen, 27 ans, bris de clôture à Halluin, le 25 mars, 8 jours de prison.

— Pour coups à un sieur Seys, à Comines, 8 jours de prison avec sursis à Henri Boucquillon, 35 ans, et à Honoré Portrans, 37 ans, filtier; 8 jours à Henri Desbourey, 26 ans, journalier; un mois à Louis Carpentier, 24 ans, débardeur, tous quatre de Comines.

— Henriette Caes, servante à Roubaix, vol, 2 mois de prison.

— Pour vol, un mois à Ernest Busschaert, journalier à Quesnoy-sur-Deûle, et à Cyrille Behague, journalier à Wystchaeve (Belgique).

— Etienne Desmarck, 18 ans, vol, 15 jours de prison avec sursis.

CORSAGES A LA PALME 24, rue de la Gare, Roubaix Très beau choix 26939

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX. — *Saint-Martin.* — C'est demain, dimanche, aux vêpres de cinq heures, qu'aura lieu la cérémonie annuelle en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes. *Tous les chants, y compris les psaumes et le Magnificat*, seront donnés par l'assistance. Chaque assistant recevra une feuille avec les principaux cantiques de Lourdes.

Après le sermon, procession dans l'église, tous les hommes sont expressément invités à y prendre part. Les infirmières et les brancardiers formeront un groupe spécial.

— Lundi, à sept heures trois quarts, commencera la retraite de première communion. Elle se fera, pour les garçons, au siège du Syndicat Mixte, rue de la Paix, et pour les filles, chez les Carmélites, rue Saint-Antoine. Tous les enfants sont tenus d'y assister sous peine de renvoi immédiat.

Notre-Dame. — Dimanche, à la messe de sept heures, communion mensuelle des jeunes gens du patronage. Lundi, 6, mardi 7, et mercredi 8, jour des Rogations, messe chantée à cinq heures et demie et procession dans l'église. Mercredi, à trois heures de l'après-midi, réunion mensuelle des Mères chrétiennes avec instruction spéciale. Jeudi, jour de l'Ascension, messes et vêpres comme le dimanche.

Saint-Sépulcre. — A partir de demain, première messe à cinq heures le dimanche; communion générale des jeunes filles des réunions dominicales. A sept heures, communion générale des garçons qui ont fait leur première communion l'année dernière. Jeudi, 9 mai, fête de l'Ascension, solennité de la première communion. Messes aux mêmes heures que le dimanche. Vêpres à trois heures, suivies de la rénovation des vœux du baptême. Vendredi, à neuf heures, messe d'actions de grâces.

Sacré-Cœur. — Dimanche, communion générale des jeunes filles. Lundi, mardi et mercredi, jours des Rogations, après la messe de six heures, procession dans l'église avec chant des litanies des Saints. Jeudi, 9 mai, cérémonie de la première communion. La messe basse de huit heures est supprimée et reportée à onze heures. La messe de première communion sera dite à sept heures. Vêpres à quatre heures suivies de la rénovation des promesses du baptême.

Très-Saint-Rédempteur. — La retraite préparatoire à la première communion commencera le jour de l'Ascension.

Saint-Jean-Baptiste. — Dimanche, à la messe de six heures, communion générale des jeunes filles qui ont fait leur première communion avant 1904.

Jeudi, fête de l'Ascension et cérémonie de la première communion. Messe de communion à sept heures. Il n'y aura pas de messe à sept heures et demie. A neuf heures, messe habituelle des petits enfants. A dix heures, messe solennelle avc sermon. Vêpres à quatre heures, et cérémonie de rénovation des vœux du baptême.

Saint-Antoine-de-Padoue. — C'est demain dimanche qu'aura lieu la cérémonie des premières communions.

Saint-François d'Assise. — Jeudi, fête de l'Ascension, messes, vêpres et salut aux mêmes heures que le dimanche.

LEERS. — *Les premières communions.* — Dimanche prochain aura lieu, à Leers, la cérémonie des premières communions. 80 enfants y participeront. A cette occasion, l'excellente maîtrise de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, de Wattrelos (Crétinier), donnera une audition à la grand'messe, sous l'habile direction de M. Constant Declercq. Elle chantera la messe numéro 3 à 4 voix mixtes de Paul Delnatte, *O Salutaris* de Paladilhe, et *Tantum ergo* de C. Franck.

TOURCOING. — *Le mois de mai à La Marlière.* — Voici pour dimanche 5 mai, la série des exercices: Messes à 5 heures; 6 heures et demie, Institut populaire de Roubaix, allocution par M. l'abbé Podvin; 7 heures et demie, Cercle de la Concorde, allocution par M. l'abbé Mouchon; 8 heures et demie, 9 heures et demie. Le soir, offices depuis 3 heures. Lundi, 6 mai, messes à 5 heures, 5 heures et demie, 6 heures, 6 heures et demie, 7 heures. Salut à 4 heures. Mardi 7 mai, messes à 5 heures, 5 heures et demie, 6 heures, 6 heures et demie, à 7 heures, Conférences des dames; salut à 4 heures.

WASQUEHAL. — *Paroisse Saint-Clément.* — Dimanche prochain, 5 mai, comme tous les dimanches suivants, une messe spécialement réservée aux hommes sera célébrée à 6 heures en l'église du Capreau. Un prédicateur y traitera un sujet de circonstance.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Debaene, professeur à l'Institut catholique des Arts et Métiers, est nommé vicaire à Fives-Saint-Louis.

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE **COFFRES-FORTS GRUSON** 21, Rue Royale LILLE

Pour l'estomac Pour l'intestin **POUGUES SAINT-LÉGER. CARABANA.** 26210d

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Le service d'omnibus pour les courses de Tourcoing

Tourcoing, le 3 mai 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous tenons à protester hautement au sujet de la façon d'agir de la municipalité de Tourcoing qui se propose de faire un service d'omnibus pour dimanche, jour des courses; de la gare à l'Hippodrome du Brun-Pain, à 0 fr. 30 par personne. Si ce service était interdit, les loueurs n'auraient pas lieu d'être mécontents. Il n'y a ici que rares occasions par an où l'on peut faire une petite journée. Par ce système d'omnibus, on nous en prive. Jusqu'à présent nous avons été dociles. Ainsi, pendant l'exposition, on nous a contraints de placer de nouveaux tarifs dans les voitures et obligés à prendre des numéros de dix centimètres de haut. Nous n'avons rien objecté. Mais maintenant notre croix devient trop lourde. Si la municipalité trouve que nous gênons sur la Place, qu'elle nous fasse à chacun une petite rente, nous nous promènerons. Est-ce être trop exigeants?

Auparavant, nous travaillions encore de temps en temps pour la ville, mais depuis l'arrivée de l'auto, il ne faut plus aux conseillers ni employés, de voitures. Je crois qu'en payant cent quarante-sept francs de patente, contributions indirectes, droits de voirie et cote personnelle mobilière par an, sans les frais généraux, nous avons un peu droit de protester. Pour un malheureux fiacre nous payons déjà en droits d'octroi cent dix francs par an et nous comptons comme usure de voiture et entretien du cheval et harnais 2.000 francs par an. Heureusement que l'Hospice et l'Hôpital sont là pour nos vieux jours car, à ce compte, nous ne pouvons prétendre nous reposer sur nos profits.

Les loueurs tourquennois.

***

Tourcoing, le 3 mai 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Le Syndicat des loueurs de voitures de place a l'honneur de solliciter de votre amabilité habituelle, la publication de la présente lettre de protestation dans les colonnes de votre estimable journal. Nous voulons remercier la Commission des courses ainsi que son sympathique et dévoué président, M. J. Dassonville, de leur bienveillante attention envers les loueurs de voitures, puisque nous savons que pour les courses de Tourcoing de dimanche 5 mai sera organisé un service d'omnibus.

Il est regrettable de constater que dans certaines circonstances les salutations, les promesses, ne manquent pas pour la corporation des cochers de place, mais que tout cela est vite oublié. Cependant, on la connaît pour les impôts, les charges, surcharges, taxes, surtaxes, les nouveaux tarifs et les grands numéros.

Nous comptons, Monsieur le Directeur, sur votre impartialité, pour faire entendre les protestations des cochers si peu favorisés en cette affaire.

Veuillez agréer, etc.

La Commission du Syndicat en son siège (Café Romain, Grande-Place, 33).

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Un mécanicien ennuyé. — Consultez un chimiste que vous donnera d'une façon plus compétente que nous un conseil sur le procédé à employer. (1840). —— *R.E.S.W.* — Evidemment, à condition de prouver qu'il en est bien l'auteur. (1841). —— *L. et R. à Lannoy.* — Principalement de s'occuper des détails d'organisation, de veiller, par exemple, à ce que le service des voitures s'effectue régulièrement, de régler le programme de la soirée, de s'efforcer, en un mot, de rendre la fête aussi agréable que possible à tous les invités. Il sert habituellement de témoin au marié et accompagne la jeune fille qui quête pendant la cérémonie religieuse. (1842). —— *Un lecteur à Tourcoing.* — 1. Non, il faut trente ans; 2. Oui; 3. Non. (1846). —— *P.L.R. 300.* — C'est une question à apprécier par la commission cantonale, mais nous ne pensons pas que l'allocation soit accordée dans la situation que vous nous indiquez. (1847). —— *France et Ami.* — En principe, défiez-vous de toutes ces combinaisons étrangères. (1848). —— *C.V.* — En 1905. (1864). —— *Alva Dobson.* — Nous n'en connaissons aucun. (1865). —— *L.B.L.* — Vous pouvez vous rendre compte de l'origine en examinant le cachet du bureau d'expédition, mais vous n'avez pas le droit d'ouvrir la lettre. (1869). —— *P.A.* — Demandez cela par une annonce dans le « Journal de Roubaix ». (1870). —— *F.J. 308.* — Nous ne comprenons pas votre question; libre, de quoi? (1871). —— *Un étonné H. 5.* — Votre vendeur de billets pourra sans doute vous renseigner. (1872). —— *Un ennuyé.* — Impossible de donner ici des adresses commerciales; consultez un Bottin. (1873). —— *Deux ardents cyclistes.* — Vous trouverez cette carte à la librairie du « Journal de Roubaix ». (1874).

Une fiancée bien ennuyée 18. — Vous n'avez aucune crainte à avoir, à moins d'hériter d'une grosse fortune, mais alors on vous réclamerait seulement la somme payée et voilà tout. (1779). —— *A.V.J.B.* — Référez-vous aux statuts, vous trouverez d'ailleurs tous les renseignements dans le *Petit Code de commerce*, de Dalloz, en vente à la librairie du « Journal de Roubaix ». (1771). —— *D... Croix.* — Parfaitement. (1834) —— *Un lecteur assidu C.P. 202.* — 1. Oui; 2. Faire appel dans les conditions prévues par la loi; écrivez au préfet; 3. Rue Cambon, mais cela ne le regarde pas, c'est le ministre de l'Intérieur; 4. Papier ordinaire. (1835). —— *Deux entêtés 219.* — 1. Oui, avec un titre ou avec une permission spéciale du juge; 2. Oui. (1829). —— *I.P.K. 2979.* — Voir un notaire ou la Société de Saint-François-Régis. (1828). —— *L.D.D. 51.* — En France, incontestablement. (1823). —— *XXX.* — La question est des plus délicates; voyez un avocat. (1815). —— *S.Y. 2024.* — 1. Il faut son autorisation, ou à défaut une pièce constatant qu'il est disparu; 2. Oui; 3. A partir de 21 ans, une soumission pour la jeune fille; 4. Oui, cela n'a pas d'importance. (1818). —— *J.W.O.* — 1. Oui; 2. Aussi souvent qu'il le voudra. (1822).

Tous ceux qui ont fait des cures thermales à Vichy, Mont-Dore, la Bourboule, etc., n'ont pas été sans constater que l'effet de ces eaux cesse de se manifester à cette époque de l'année.

En attendant le retour de la saison thermale, nous leur conseillons de prendre le FERMENT-ROUSSILLON-CONCENTRE qui, par son action sur les fonctions digestives et la flore microbienne, est tout indiqué comme prolongement du traitement thermal (goutte, diabète, furonculose, eczéma, rhumatisme, etc).

Le demander au loboratoire à Rivesaltes (Pyr. Orient.), et dans toutes les bonnes pharmacies. Prix : 4 francs la bouteille. Par plusiurs flacons, frnco domicil. Conservation indéfinie, garantie. 3 26235-3

La coopérative La Confiance est celle qui compte le plus d'actionnaires. 26229d

Concerts & Spectacles

TOURCOING. — Le **Singer-Cinémato** donnera ce soir samedi son nouveau programme. Ce sera un spectacle dont le succès dépassera de beaucoup le précédent. Parmi les nouveautés, il convient de citer: « Deux bons petits cœurs », « Pour la fête à sa mère », d'une émotion aussi intense que poignante; « Flammes infernales » « Fils du Diable », superbes vues en couleur de longue durée; « Le Fiacre », « Lèvres collées », « Le Gendarme a soif », d'un comique achevé. Il y aura en outre des scènes chantées de « Mignon », « La Fille du Régiment », « Les Mousquetaires au Couvent », etc., etc. Ce sera donc un spectacle complet, féérique et artistique, comme on en voit rarement, et qui fera courir les Tourquennois en foule à la Brasserie des Familles.

—— **La Ménagerie Bidel**, qui a obtenu à la foire de Roubaix le grand succès que nous avons constaté, n'a pas voulu quitter le Nord de la France sans avoir convié nos concitoyens à voir son établissement réputé et vraiment unique en son genre. Elle s'est installée place Thiers. Le professeur Bidel, après le grave accident de 1902, qui lui interdisait, pour l'avenir, le domptage des fauves, a eu l'heureuse idée de transformer le spectacle ancien des ménageries et de le présenter d'une façon toute nouvelle. Il s'assura d'une part le concours des meilleurs dompteurs, dont l'audacieux Carrère, son élève favori, puis, d'autre part, avec le concours d'un puissant cinématographe et avec son fils comme conférencier, il imagina ce voyage à travers les pays des fauves et à travers le monde qui tient sous le charme de sa nouveauté, tous les spectateurs. Ce n'est plus la ménagerie banale, mais un spectacle intéressant, au cours duquel les grands fauves sont présentés dans une cage colossale et au moment où les vues représentent les pays où ils vivent. Bidel restera à Tourcoing du 5 au 19 mai.

Pour se guérir et se préserver des ***Rhumes, Toux, Bronchites, Refroidissements, Catarrhes, Grippe, Asthme, Influenza, Phtisie, Tuberculose,*** pour se fortifier les bronches, l'estomac et la poitrine, il suffit de prendre à chaque repas deux **GOUTTES LIVONIENNES** de TROUETTE-PERRET. — 3 fr. le fl. toutes pharmacies

L'AGITATION SYNDICALISTE

LES ANTIMILITARISTES DANS LE NORD

Les arrestations de Denain

Les propos incriminés

On ne sait exactement quels sont les propos qui ont motivé les arrestations de MM. Lorulot et Coupez. Il est vraisemblable que ces orateurs auront dépassé la mesure habituellement usitée dans les réunions du genre de celles qui ont été tenues à Denain.

On se rappelle que, notamment, la phrase suivante a été adressée aux jeunes conscrits : « Quand dans les conflits tu te trouveras en face de camarades, n'oublie pas que tes balles doivent être intelligentes. »

Détails des arrestations

Les deux arrestations ont été opérées de bonne heure.

M. Coupez a été quelque peu étonné de voir M. Tomasi, commissaire de police, frapper à sa porte à cinq heures du matin. Cependant, il se rendit de bonne grâce. Une perquisition assez rapide fut faite en sa présence, et n'amena aucun résultat.

De là on se rendit devant la demeure de M. Duhain, ancien conseiller municipal, exerçant la profession de cordonnier, et qui demeure place Gambetta. C'est là que logeait M. Lorulot. M. Duhain mena la police à la chambre de ce dernier. Le commissaire de police lui fit part du mandat d'arrêt dont il était porteur. L'inculpé protesta vigoureusement, mais, enfin, s'habilla et suivit ceux qui étaient venus le chercher.

Réunion de protestation

L'impression causée par cette double arrestation a été profonde à Denain. Immédiatement, sous les auspices de M. Berthet, délégué du Syndicat du Nord au Congrès de Denain, une réunion de protestation fut organisée.

Elle eut lieu, jeudi soir, à sept heures trois quarts, au « Bar Central ». Elle réunit cinq cents personnes environ. Après quelques mots de M. Cerezo, président, M. Berthet prit la parole. Ses premiers mots sont des mots de protestation. Puis suit une charge à fond de train contre le gouvernement de M. Clémenceau. Il prétend que les antimilitaristes ont de qui tenir et cite comme étant leurs prédécesseurs des noms qui occupent dans le journalisme et la littérature une place éminente, et qu'en somme on ne s'attendait pas à voir en cette affaire.

M. Berthet termine en disant qu'il faut arracher les deux personnes arrêtées aux étreintes de la justice. Pour cela, il propose de former un comité de défense pour mener une campagne de propagande en faveur des inculpés et payer les frais du procès qu'ils auront à soutenir. MM. Duhain, Cerezo, Vaillant, Evin Roger et Strebeck font partie de ce comité.

On décide d'adresser une lettre à M. Clémenceau pour demander la mise en liberté de MM. Coupez et Lorulot.

La réunion se termine par le vote d'un ordre du jour de blâme contre le gouvernement.

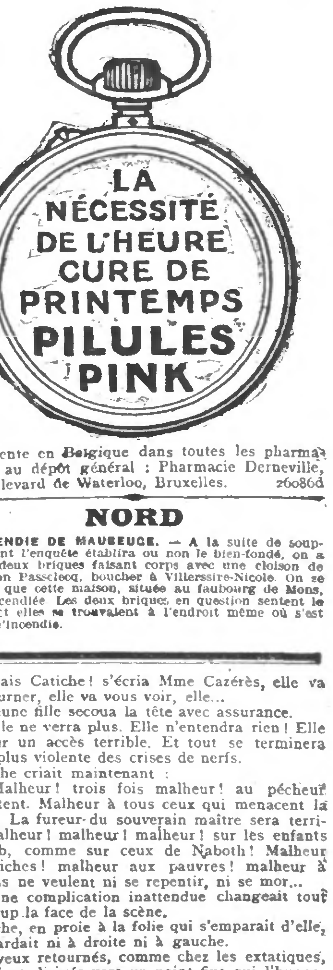

En vente en Belgique dans toutes les pharmacies et au dépôt général : Pharmacie Derneville, 66, boulevard de Waterloo, Bruxelles. 26086d

NORD

L'INCENDIE DE MAUBEUGE. — A la suite de soupçons, dont l'enquête établira ou non le bien-fondé, on a prélevé deux briques faisant corps avec une cloison de la maison Passclecq, boucher à Villerssire-Nicole. On se rappelle que cette maison, située au faubourg de Mons, a été incendiée. Les deux briques en question sentent le pétrole et elles se trouvaient à l'endroit même où s'est déclaré l'incendie.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 94

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

DEUXIEME PARTIE

DÉSESPÉRANTS SOUVENIRS

Avec une poignante angoisse, elle suivait des yeux la folle, qui s'éloignait en compagnie de Catiche.

Et elle demeura assise sur le banc rustique tant que la voix de la jeune fille parvint à ses oreilles.

Celle-ci continuait à chanter la dernière strophe de la ballade :

Hélas! je sais un chant d'amour,
Triste et gai tour à tour,
Hélas! je sais un chant d'amour,
Triste et gai tour à tour,
J'avais douze ans lorsqu'en Bretagne
On me l'apprit sur la montagne...
Hélas! je sais un chant d'amour,
Triste et gai tour à tour,

— Rentrez! rentrez! poursuivit impitoyablement Catiche.

Et pour la dernière fois, la voix reprit :

Souvent le doux nom de Marie
S'y mêle au nom de ma patrie.
Hélas! je sais un chant d'amour,
Triste et gai tour à tour.

La baronne s'était levée, elle s'était mise à marcher devant elle, pour voir plus longtemps encore cette enfant qui prenait de plus en plus une immense place dans son cœur, dans sa vie.

Parcourant l'allée que venait de quitter la psalmodiante Catiche, elle était arrivée à une petite montée faite d'artificielles rocailles, d'où retombait une source argentée, en cascades jaillissantes.

Au-dessous, un amas de grosses pierres poreuses, striées, surplombant une pièce d'eau où s'ébattaient des poissons rouges.

Harper sacrifiait beaucoup aux regards, dans l'établissement du Tombeau des familles.

Aux parents qui venaient visiter « la Source », il montrait complaisamment ces cascades, ces eaux vives, ces riants bosquets.

Comment ne pas se plaire au milieu de cette fraîcheur, de cette verdure!

Comment n'y pas retrouver la santé et la raison!

La baronne regagna bientôt le pavillon, en proie à une émotion poignante.

Par quel moyen pourrait-elle éclaircir ce mystère.

Les paroles de la jeune fille lui étaient échappées dans un éclair de raison?

Elle en était bien sûre. Le lendemain à la même heure, la folle arrivait encore prendre place à son banc favori.

Elle avait repris son costume de pigeonne, agrémenté de festons et d'une bizarrerie outrée.

Ses yeux brillaient; son agitation était extrême, l'éclat de ses grands yeux bleus se montrait plus violent encore qu'à l'ordinaire.

Catiche avait pris goût à sa psalmodie de la veille. Sous son bras se voyait un gros livre de psaumes, bourré d'annexes.

D'instinct, cependant, elle jeta un regard soupçonneux sur la baronne.

Fort heureusement, celle-ci se tenait sur ses gardes. Elle venait de prendre, bien à l'avance, un air à la fois indifférent et abattu.

Tout comme si elle ne se fût pas trouvée là, la pauvre folle arriva et s'assit à l'autre extrémité du banc, sans même s'apercevoir de sa présence.

— Je ne sais pas ce qu'elle a aujourd'hui, grogna la désagréable Catiche, il est impossible de la tenir.

La folle semblait cependant, en cet instant, très calme, abattue même; la tête dans les mains, elle n'attachait aucune attention à ce qui pouvait se dire ou se passer autour d'elle.

— Vuos voudriez bien la veiller un peu, fit Catiche, s'adressant à Mme Cazérès, depuis que je fais votre service, je n'ai même plus le temps de m'adonner à mes pieuses lectures.

Le premier mouvement de la baronne fut d'accepter avec empressement la charge que voulait bien lui confier la revêche servante.

Aussitôt elle se ravisa.

Dans les maisons de fous, la moindre parole, le plus banal des incidents peuvent cacher un piège.

— Certainement, finit-elle par répondre, je ne m'y refuse pas : mais ne vous éloignez pas trop, car, après tout, je n'ai aucune autorité sur elle.

— Oh! elle n'est pas méchante! Incapable de vous faire une noirceur. Incohérente, voilà tout, détraquée.

Et Catiche, fermant à demi les paupriėres, prenant l'air inspiré que devait avoir la physionomie d'Eudore, gronda sourdement :

— Elle n'a jamais songé au salut de son âme! C'est sa vile dépouille charnelle qui, seule, l'a préoccupée. Alors, le Seigneur s'est retiré d'elle, et cruellement l'a frappée. Vous même, telle doit être également votre histoire. Pensez-y, tandis qu'il en est temps encore. Encore un peu, et il sera trop tard!

Et Catiche, brandissant son livre de psaumes d'un air menaçant, intima ce dernier ordre à Mme Cazérès :

— Mortifiez-vous! Humiliez-vous! Punissez-vous! si vous ne voulez pas être cruellement châtiée!

Mais elle jugea parfaitement inutile d'engager une discussion avec la fanatique.

Celle-ci, du reste, ne lui laissait pas le temps de répondre. Comme la veille elle recommençait sa promenade, ouvrant son gros volume et le feuilletant avec attention.

A cet instant, après s'être assurée que Catiche avait le dos tourné et ne pouvait la voir, la folle fit un mouvement et, s'emparant furtivement de la main de Mme Cazérès, la serra convulsivement.

La baronne allait ouvrir la bouche.

— Chut! — fit la folle à voix basse, — Catiche est trop près! Elle pourrait nous entendre. Et tout! tout, une fois encore, serait irrévocablement perdu.

L'excès de précautions n'était pas inutile; tout justement, Catiche venait de brusquement se retourner.

Rassurée par la complète immobilité de ses deux démentes, elles commença à se livrer à son exercice favori.

Tout en montant la pente douce conduisant à la cascade, elle avait trouvé, au milieu de son bouquin, le passage qu'elle cherchait, et maintenant la déclamation commençait:

Tout d'abord, le débit était sourd, grondant, puis, peu à peu, les notes éclatantes, aiguëes, sonores, avec des accents cruels, de menaçantes intonations.

— Réjouissez-vous! Réjouissez-vous! Voici les ciseaux qui tondent l'agneau! Voici le balancier qui frappe la monnaie! Le fléau qui dépouille la gerbe! La meule qui broie le froment!

Et Catiche de s'écrier alors avec un sauvage enthousiasme :

— Meule! Ecrase-moi! Fléau! dépouille-moi! Ciseaux! Tondez-moi! Et toi balancier du Seigneur! Frappe ce vil métal à son empreinte!

En prononçant ces derniers mots, le dos de Catiche se voûtait, elle marchait repliée sur elle-même, mais, sans savoir ce qui se passait autour d'elle, oubliant pour un instant, le reste de la terre.

— Périsse la chair qui a péché!

— Enfin! s'écria la folle en s'emparant des deux mains de la baronne et les portant à ses lèvres. Enfin! Le moment est venu! Je puis vous parler, je puis tout vous dire.

— Mais Catiche! s'écria Mme Cazérès, elle va se retourner, elle va vous voir, elle...

La jeune fille secoua la tête avec assurance.

— Elle ne verra plus. Elle n'entendra rien! Elle va avoir un accès terrible. Et tout se terminera par la plus violente des crises de nerfs.

Catiche criait maintenant :

— Malheur! trois fois malheur! au pécheur impénitent. Malheur à tous ceux qui menacent la foudre! La fureur du souverain maître sera terrible, Malheur! malheur! malheur! sur les enfants d'Achab, comme sur ceux de Naboth! Malheur aux riches! malheur aux pauvres! malheur à tous, ils ne veulent ni se repentir, ni se mor...

Ici une complication inattendue changeait tout d'un coup la face de la scène.

Catiche, en proie à la folie qui s'emparait d'elle, ne regardait ni à droite ni à gauche.

Les yeux retournés, comme chez les extatiques, semblaient dirigés vers un point fixe qui l'hypnotisait.

Elle avait continué à avancer, bien qu'elle fut au bord des roches.

Et patatras! Elle venait d'exécuter un maître plongeon dans le bassin!

Malheureusement pour elle, avant d'être immergée, elle avait rebondi sur les roches, et dans sa chute elle se heurtait à diverses reprises au tranchant des pierres aiguës.

— Courons! s'écria la jeune fille. Quoique l'odieuse créature m'ait bien torturée, il nous est impossible de la laisser mourir, et infailliblement elle se noierait.

Le bassin n'avait pourtant pas de profondeur, mais Catiche y était tombée la tête la première, et dans la violence de la chute, ayant perdu connaissance, elle aurait été infailliblement asphyxiée dans soixante centimètres d'eau, tout au plus, au milieu des poissons rouges effrayés de cette intrusion inattendue.

(*A suivre*).